

INFORMATIONS " Activités sportives "

Adhésion annuelle obligatoire = 15€
à laquelle s'ajoute la cotisation ci-dessous

- 🕒 1 heure de cours par semaine = **92€** Buxerollois - **107€** Hors commune
- 🕒 2 heures de cours par semaine = **184€** Buxerollois - **214€** Hors commune

Vous avez la possibilité de régler en deux chèques **remis à l'inscription** selon les modalités suivantes :

- ☞ 1er chèque comprenant l'adhésion de 15€ et la moitié de la cotisation (ex : pour une heure de cours (15€+46€=61€) encaissé en octobre 2020
- ☞ 2ème chèque solde de la cotisation (ex : 46€ pour une heure de cours) encaissé en janvier 2021

(Toute demande d'attestation de paiement doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour son renvoi)

Pour l'inscription, fournir :

- ☞ **La fiche d'inscription dûment complétée plus votre photo**, si non fournie la saison dernière
- ☞ **Le certificat médical autorisant la pratique de l'activité choisie, daté de moins de trois mois à compter du premier cours.**
(Article n°7 du règlement intérieur du centre d'animation adopté l'A.G. du 31/01/2017)
- ☞ **Le règlement par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du centre d'animation de Buxerolles)**

Votre inscription sera prise en compte uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées et par ordre chronologique d'arrivée, le nombre de places étant limité.

Les documents devront être adressés par courrier ou déposés :

Chez Madame Françoise QUINTARD

au 25 avenue du Pas de Saint Jacques à Buxerolles.

ou

Au Centre d'Animation de Buxerolles

au 30 rue des mimosas à Buxerolles

Séances d'essai possibles :

Pour les nouvelles adhérentes, il est possible d'effectuer deux séances d'essai, sous réserve de la remise de la fiche d'inscription, dûment complétée et du règlement.

Si à l'issue de ces deux séances, l'activité ne répond pas à vos attentes, le règlement vous sera restitué.

Dans le cas contraire, il vous faudra confirmer votre participation définitive en fournissant un certificat médical dans les plus brefs délais.